



COMMUNE DE SIVIRIEZ

## **Assemblée communale du 10 décembre 2020 à 20.00 heures, Salle de gym, Siviriez**

---

Assemblée convoquée par une insertion dans la Feuille Officielle no 47 du 20 novembre 2020, l'envoi d'une convocation « tout-ménage », l'affichage aux piliers publics et sur le site internet de la Commune.

*Au vu de la situation particulière, le Conseil communal a décidé de réunir ses citoyennes et citoyens à la Salle de gym de Siviriez en lieu et place de la Salle communale de l'Auberge du Lion d'Or afin de respecter le plan de protection qui a été approuvé par la Préfecture de la Glâne.*

Séance présidée par M. René Gobet, Syndic  
Secrétaire : Mme Véronique Moret

**Membres du Conseil communal :**

Mmes et MM. Borcard Francis, Clerc Eliane, Déchanez Nathalie, Gobet René, Jaquier Emmanuel, Maillard Paul, Maunoury Vincent et Molettieri Antonio

**Scrutateurs :**

M. Christian Bosson  
M. Gilles Crottaz  
Mme Tania Dumas  
Mme Joëlle Gavin

**Présents/tes :** 66 citoyennes et citoyens, à 20.00 heures à la Salle de gym, à Siviriez

M. le Syndic ouvre la séance en souhaitant, au nom du Conseil communal, une cordiale bienvenue à toutes les personnes présentes. Il mentionne que cette assemblée communale a été convoquée selon les dispositions de la Loi sur les communes, soit parution dans la Feuille officielle n°47 du 20 novembre 2020, par un tout-ménage ainsi qu'aux différents piliers publics.

Il rappelle que seules les personnes éligibles au niveau communal ont le droit de prendre la parole et de voter durant cette assemblée. Selon l'article 18 de la Loi sur les communes, l'assemblée vote à main levée. Toutefois, le vote a lieu à bulletin secret lorsque la demande qui en est faite est admise par le cinquième des personnes présentes. Si des votes ont lieu sous la forme du bulletin secret, Mme Eliane Clerc fonctionnera comme responsable des scrutatrices et scrutateurs lors du dépouillement. Le bureau électoral est formé de MM. Emmanuel Jaquier et Paul Maillard ainsi que des quatre scrutatrices et scrutateurs.

Comme lors des dernières assemblées et afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, les débats seront enregistrés, ceci en conformité avec l'article 3 du règlement d'exécution de la Loi sur les communes. Cet enregistrement sera effacé au plus tard après l'approbation du procès-verbal par l'assemblée. Lors de vos interventions, vous voudrez bien utiliser le micro que les membres du Conseil communal vous tendront avant que vous ne preniez la parole et annoncer votre nom et prénom.

Aucune contestation n'étant formulée quant à la convocation ainsi qu'à l'ordre du jour, l'assemblée est considérée apte à délibérer.

## 1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 26 août 2020

Le procès-verbal de l'assemblée citée en titre, ayant été inséré dans la convocation, n'est pas lu. Ce dernier ne faisant l'objet d'aucune remarque est soumis à l'approbation de l'assemblée.

**Le procès-verbal de l'assemblée du 26 août 2020 est approuvé à la majorité des voix, soit :**

**VOTE      OUI : 65      NON : --      Abstention : 1**

## 2. Budget 2021

Pour le traitement de ce point, M. le Syndic passe la parole à M. Vincent Maunoury, Conseiller communal en charge du dicastère des Finances.

## 2.1 Présentation du budget de fonctionnement

M. Vincent Maunoury présente le budget de fonctionnement et le commente en soulignant les éléments importants.

### BUDGET 2021

	Charges		Produits	
Administration	CHF	867'100.00	CHF	59'650.00
Ordre public	CHF	162'342.60	CHF	48'420.00
Enseignement et formation	CHF	3'090'963.55	CHF	189'390.00
Culte, culture et loisirs	CHF	362'734.10	CHF	15'750.00
Santé	CHF	1'024'991.45	CHF	13'000.00
Affaires sociales	CHF	1'071'742.60	CHF	45'500.00
Routes et communications	CHF	42'972.00	CHF	37'800.00
Protection et aménagement de l'environnement	CHF	1'448'370.00	CHF	1'227'750.00
Economie	CHF	198'300.00	CHF	191'540.00
Finances et impôts	CHF	252'950.00	CHF	6'978'491.00
<b>Total fonctionnement</b>	<b>CHF</b>	<b>8'972'466.30</b>	<b>CHF</b>	<b>8'807'291.00</b>
<b>Résultat du compte de fonctionnement</b>	<b>CHF</b>	<b>-165'175.30</b>		

#### Administration :

- Augmentation de CHF 10'000.00 en fonction du nouvel législatif (frais Conseil général, mise en place, ...)
- Réajustement des charges sociales

#### Ordre public :

- Augmentation de CHF 3'000.00
- Essentiellement des charges liées

#### Enseignement et formation :

- Essentiellement des charges liées
- Bus scolaires + de CHF 84'000.00
- Epicentre augmentation de CHF 46'000.00

#### Culte, culture et loisirs :

- Participation des dépenses au Conservatoire : forte progression des dépenses augmentation de CHF 15'0000
- Soutien aux différentes associations, subventions (FC Siviriez, éclairage et robot)

#### Santé :

- La quasi-totalité de ce poste dépend des charges liées du district

### **Affaires sociales :**

- Essentiellement des charges liées
- Protection de la jeunesse augmentation de CHF 12'000.00
- Aides sociales augmentation CHF 24'000.00

### **Routes et communications :**

- Responsable technique (1/3 du salaire) (engagement début mars)
- Vente cartes CFF : stable

### **Protection et aménagement de l'environnement :**

- Responsable technique (1/3 du salaire)
- Renouvellement des installations (baisse)
- Achat compteurs (baisse)
- Investissement – Rénovation canalisation à Chavannes-les-Forts
- Restauration entrée de la chapelle funéraire
- Aménagement du territoire : Frais d'urbanisme et juridique
- Subvention pour les énergies renouvelables
- ABMG : charges liées

### **Economie :**

- Chauffage à distance – Production d'électricité : baisser les réserves de renouvellement des installations à CHF 20'000.00

### **Finances et impôts :**

- Bénéficiaires en 2021 sur la péréquation financière de CHF 635'000.00

### **Conclusion :**

Nous présentons un budget déficitaire de CHF 165'000.00 (1.84% du budget total). Pour rappel, les ¾ des postes sont des charges liées provenant du Canton ou de la Confédération, soit

- 34.44% budget enseignement
- 16.14% budget protection et aménagement du territoire
- 11.94% budget affaires sociales
- 11.42% budget santé
- 1.80% budget ordre public
- = 75.74% budget total

M. Vincent Maunoury rappelle qu'il est essentiel de rester vigilant à nos dépenses dans le futur. Le niveau et la qualité de nos équipements ont été en grande partie remis à neuf les dernières années. Des incertitudes persistent quant aux conséquences dues à la pandémie et aux futurs investissements dans le district : rénovation du COG et construction du nouvel EMS à Siviriez.

Un autre défi sera la transition et la mise en place du plan comptable MCH2 pour le 1<sup>er</sup> janvier 2022. M. Vincent Maunoury souligne que cette tâche incombera à sa/son successeur étant donné qu'il ne se représentera pas pour les élections à l'exécutif en 2021, mais sera en liste pour le Conseil général.

## 2.2 Rapport de la Commission financière

*Rapport : M. Nicolas Dougoud*

Les membres de la Commission financière se sont réunis le 29 octobre 2020 pour examiner les budgets de fonctionnement et des investissements élaborés par le Conseil communal pour l'année 2021.

### *Budget de fonctionnement*

Tous les chapitres ont été examinés et comparés avec le budget de l'année 2020, les comptes de l'année 2019 ainsi que tous les documents reçus ou produits pour justifier les montants retenus. M. Vincent Maunoury, Conseiller communal en charge du dicastère des Finances ainsi que Mme Karine Guisolan-Vésy, Caissière, ont répondu aux diverses questions posées par la Commission financière.

Le budget de fonctionnement présente un excédent de charges de CHF 165'175.30, excédent supérieur de l'ordre de CHF 65'000.00 en chiffres ronds à celui retenu pour le budget 2020.

Les dépenses considérées pour le budget 2021 s'établissent à CHF 8'972'466.30, en diminution de CHF 1'018'043.90 par rapport au budget 2020. Le budget 2020 considérait cependant la dernière tranche de la contribution de la Commune à la péréquation cantonale des ressources, un montant de CHF 1'557'225.00, si bien que l'on observe en fait une augmentation des dépenses de CHF 539'181.10 (+6.4%).

Cette progression se manifeste sur la presque totalité des chapitres mais en particulier :

- Chapitre 2 « Enseignement et formation » CHF 112'857.57
- Chapitre 4 « Santé » CHF 51'108.00
- Chapitre 5 « Affaires sociales » CHF 56'688.35
- Chapitre 7 « Protection et aménagement de l'environnement » CHF 218'950.00

Les produits estimés pour le budget 2021 se montent à CHF 8'807'291.00, un montant inférieur au total des recettes retenues pour le budget 2020 de CHF 1'082'866.00. En excluant la dissolution de la provision constituée pour couvrir la péréquation cantonale des ressources (CHF 1'557'225.00), les recettes 2021 progressent de CHF 474'359.00 par rapport au budget 2020. Cette augmentation des recettes est imputable à la péréquation cantonale des ressources (CHF 519'453.00) dont la Commune bénéficie pour la première fois. Dans le chapitre 9 « Finances et impôts », les impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques ont été estimés à partir du rendement cantonal de base des personnes physiques 2018 communiqué par le Service cantonal des contributions et des informations données par ce même service pour l'estimation des recettes 2021. Aucune progression n'est attendue pour ces impôts.

Malgré la péréquation cantonale des ressources désormais en faveur de la Commune, le budget 2021 fait figurer une perte. Au surplus, ce budget ne considère aucun amortissement ou presque du patrimoine administratif, ce qui répond certes aux règles comptables actuelles mais ne traduit nullement la réalité économique. Dès le budget 2022, la nouvelle Loi sur les finances communales (LFCo) et son ordonnance (OFCo) obligeront la Commune à considérer des amortissements en fonction de la durée d'utilisation des immobilisations du patrimoine administratif.

### *Conclusion*

La Commission financière propose à l'assemblée communale d'accepter le budget de fonctionnement établi pour l'année 2021. Elle invite le Conseil communal d'ores et déjà à examiner toutes les pistes possibles afin de réduire les dépenses qui sont de sa compétence. Les répercussions à venir des investissements sur le compte de fonctionnement, l'augmentation des dépenses du

canton et du district qui se dessinent vont entraîner dans un avenir proche une augmentation significative des taxes et impôts communaux.

La Commission financière termine en remerciant le Conseil communal pour le soin apporté à l'établissement des budgets, la transparence affichée à son égard.

## Approbation

M. le Syndic remercie M. Vincent Maunoury pour sa présentation détaillée ainsi que M. Nicolas Dougoud pour la lecture du rapport de la Commission financière. Il passe la parole à l'assemblée.

M. Miguel Martinez souhaiterait avoir des informations relatives à la remarque « Subvention éclairage et robot pour le foot » et si cela fait, effectivement, partie des subventions.

M. Vincent Maunoury répond que le matériel commence à dater et le Conseil communal a décidé de soutenir ladite société à hauteur de CHF 8'000.00, en cette période si particulière et acquiesce... cela fait partie des subventions pour les sociétés selon notre règlement.

Au chapitre « Aménagement du territoire », M. Miguel Martinez se demande pourquoi une telle augmentation des charges.

M. Vincent Maunoury explique qu'il y a plusieurs facteurs, soit

- engagement du Responsable du Service technique
- investissement et entretien canalisations
- frais d'urbanisme et juridiques
- charges liées
- subventions énergies renouvelables

Au niveau du chauffage à distance, M. Miguel Martinez souligne... que s'il a bien compris... on produit à perte... *comment est-ce possible ?*

M. le Syndic explique que CHF 30'000.00 sont en provision pour le futur, soit la valeur de remplacement et souligne qu'actuellement le Conseil communal a entrepris des démarches, avec les personnes raccordées, pour essayer d'adapter, sur les 10 prochaines années, le prix du kw/h.

M. Miguel Martinez se pose la question de savoir quand le plan financier sera-t-il présenté ?

M. Vincent Maunoury relève qu'il est en cours d'élaboration et qu'il sera proposé lors de la prochaine assemblée communale, soit le 8 avril 2021.

Plus de question n'étant posée, M. le Syndic demande à l'assemblée communale si elle accepte le budget de fonctionnement tel que présenté.

**Le budget de fonctionnement est accepté à la majorité des voix, soit**

**VOTE OUI : 64 NON : -- Abstention : 2**

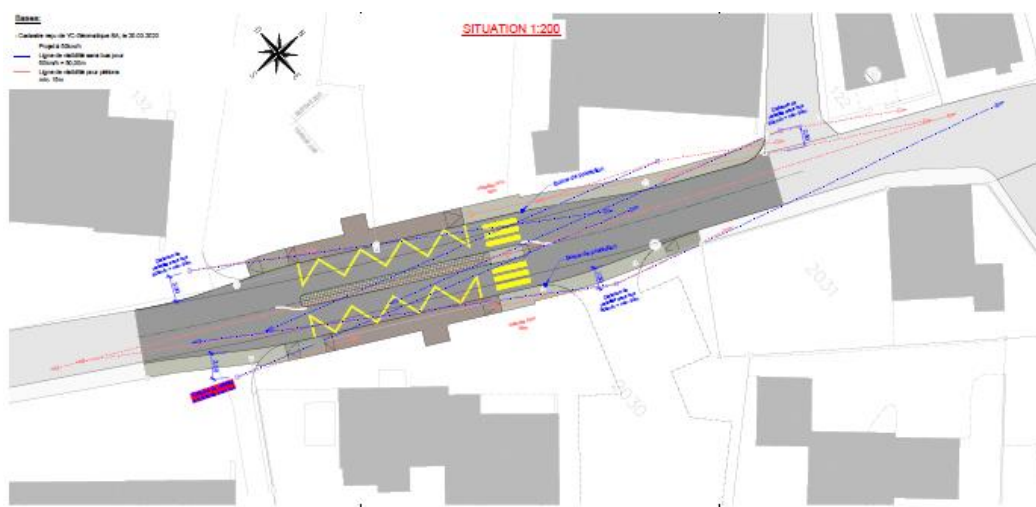
### 3. Présentation investissement

#### 3.1 Aménagement d'un arrêt de bus et aménagements édilitaires à Chavannes-les-Forts

M. le Syndic, Conseiller communal en charge du dicastère « Transports et communication » explique que cet arrêt de bus est attendu depuis quelques années... la raison principale de ce retard est que ledit arrêt étant sur une route cantonale, il incombe à l'Etat de manager ces travaux.

M. le Syndic relève que le montant de CHF 115'000.00 couvre uniquement les travaux édilitaires, soit un arrêt de bus, une partie de trottoir de part et d'autre et également l'aménagement d'un trottoir menant vers « La Charrière ».

Les normes LHand ayant changé, ledit projet est à nouveau à l'étude.



M. Jean-Louis Python se demande si dans ce crédit, l'aménagement de la place de « La Renardière » est compris.

M. le Syndic rappelle que l'aménagement de ladite est place est toujours prévue dans les investissements.

M. Jean-Louis Python relève qu'en 2014, un crédit de CHF 360'000.00 avait été accepté. Diverses installations ont été réalisées mais plus de la moitié n'ont pas vu le jour. Mme Christelle Dumas avait soutenu que *le Conseil communal était convaincu que le centre du village puisse être mieux mis en valeur... il doit se dégager une atmosphère où il fait bon vivre et où on aurait envie de se rencontrer... le projet présenté était arborisé...* M. Jean-Louis Python estime qu'à l'heure actuelle on n'est loin de ce qui avait été annoncé.

M. le Syndic mentionne que la place ne pouvait être réalisée avant l'aménagement de l'arrêt de bus. Les installations prévues sont toujours d'actualité et exécutées dès que possible.

M. Pierre Mugny souligne que lorsque l'on « débouche » de la Route de la Charrière sur la route principale, l'aménagement accompli n'est pas adéquat. Serait-il possible de le modifier ?

M. le Syndic prend note et indique que la route sera refaite et adaptée aux circonstances actuelles.

## 3.2 Préavis de la Commission financière et approbation

*Rapport : M. Fabien Gobet*

Conformément aux dispositions de l'article 48 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, la Commission financière a examiné le rapport établi par le Conseil communal pour l'investissement susmentionné soumis à l'assemblée communale.

Le montant de l'investissement ressort de devis communiqués par MGI Ingénieurs et de tableaux de répartition entre part imputable au Canton et à part imputable à la Commune. La part de la Commune de CHF 183'000.00 a été répartie entre investissement (CHF 115'000.00) et dépense portée au compte de fonctionnement (CHF 68'000.00).

Les répercussions financières de cet investissement de CHF 115'000.00 se limitent à un amortissement annuel de CHF 2'875.00 calculé sur une durée d'utilisation de 40 ans selon l'annexe 1 de l'Ordonnance sur les finances communales (OFCo). Aucune charge d'intérêt n'a été retenue puisque la Commune dispose de liquidités suffisantes pour procéder à cet investissement sans recourir à un emprunt.

La Commission financière préavise favorablement à la proposition de cette dépense d'investissement faite par le Conseil communal.

### Approbation

M. le Syndic remercie M. Fabien Gobet pour la lecture de son préavis et donne la parole à l'assemblée communale.

N'ayant plus de question, M. le Syndic met en vote l'aménagement d'un arrêt de bus et aménagements édilitaires à Chavannes-les-Forts.

**Les citoyennes et citoyens acceptent cet investissement à l'unanimité.**



### 3.3 Présentation du budget des investissements

M. Vincent Maunoury, Conseiller communal en charge du dicastère des Finances, présente le budget des investissements en cours :

<b>Administration</b>	<b>CHF</b>	<b>1'397.35</b>		
<b>Site Internet</b>	CHF	1'397.35		

<b>Ordre public</b>		--		--
<b>Police du feu</b>		--		--

<b>Enseignement et formation</b>	<b>CHF</b>	<b>36'800.00</b>		
<b>Cycle scolaire obligatoire</b>				
<b>Installation du réseau WIFI – Sites scolaires</b>	CHF	16'800.00		
<b>Changement des tableaux interactifs – Ecoles</b>	CHF	20'000.00		

<b>Culte, culture et loisirs</b>				
<b>Sport et loisirs</b>				

<b>Transports et communications</b>				
<b>Routes communales, génie civil</b>				
<b>Réfection « Les Gottés »</b>	CHF	57'000.00		
<b>Chemin piétonnier Route de Brenles</b>	CHF	75'000.00		
<b>Aménagement – Arrêt de bus Prez-vers-Siviriez</b>	CHF	25'000.00		
<b>Aménagement trottoir « Pontonney » Siviriez</b>	CHF	53'000.00		
<b>Aménagement trottoir Arrêt de bus Chavannes-les-Forts</b>	CHF	115'000.00		

<b>Protection et aménagement de l'environnement</b>				
	<b>CHF</b>	<b>1'066'666.55</b>	<b>CHF</b>	<b>125'000.00</b>
<b>Approvisionnement en eau</b>				
Adduction d'eau – STAP « La Caudra »	CHF	220'000.00		
Adduction d'eau – Liaison Ursy – Siviriez	CHF	210'386.55		
Adduction d'eau – « La Caudra – Sous-Chaux » zone sportive	CHF	204'100.00		
Adduction d'eau – Villaraboud ramification et BH	CHF	78'980.00		
Adduction d'eau – Chavannes-les-Forts ramification et BH	CHF	63'200.00		
Adduction d'eau – Liaison Villaraboud / Vuisternens-devant-Romont	CHF	220'000.00		
Taxes de raccordements			CHF	10'000.00
Subvention ECAB			CHF	95'000.00
<b>Protection des eaux</b>				
Taxes de raccordements			CHF	20'000.00
<b>Aménagement du territoire</b>				
Crédit zone artisanale « La Caudra »	CHF	70'000.00		

<b>Economie</b>				
	<b>CHF</b>	<b>371'847.30</b>		
Part. en tant que propriétaire au Syndicat AF	CHF	10'687.30		
Subvention communale au Syndicat AF forestier	CHF	240'160.00		
Contribution propriétaire au Syndicat AF forestier	CHF	121'000.00		

<b>Finances et impôts</b>				
	<b>CHF</b>	<b>7'413'775.15</b>		
<b>Immeubles du patrimoine financier</b>				
Géologues « Les Chaussés »	CHF	72'632.99		
Aménagement terrain « Les Chaussés »	CHF	27'143.34		
Aménagement extérieur « La Renardière »	CHF	257'715.60		
Aménagement Grand Clos, Prez-vers-Siviriez	CHF	61'860.45		
Aménagement parcelle « La Caudra »	CHF	22'450.15		
Aménagement Clos du Vernay	CHF	88'442.36		
Aménagement Zone sportive « En Jogne »	CHF	6'883'530.25		

## Récapitulation

<b>Administration</b>	CHF	1'397.35		
<b>Ordre public</b>		--		
<b>Enseignement et formation</b>	CHF	36'800.00		
<b>Culte, culture et loisirs</b>		--		
<b>Transports et communications</b>	CHF	325'000.00		
<b>Protection et aménagement de l'environnement</b>	CHF	996'666.55	CHF	125'000.00
<b>Aménagement du territoire</b>	CHF	70'000.00		
<b>Gestion des déchets</b>		--		
<b>Economie</b>	CHF	371'847.30		
<b>Finances</b>	CHF	7'413'775.15		
	CHF	9'215'486.35	CHF	125'000.00

M. le Syndic remercie M. Vincent Maunoury pour sa présentation et passe la parole à la Commission financière.

## Rapport de la Commission financière

*Rapport : M. Nicolas Dougoud*

Le budget présente un excédent net des dépenses de CHF 9'215'486.35 et contient des investissements qui ont été décidés lors des dernières assemblées communales ou qui sont présentés lors de cette assemblée.

La Commission financière propose à l'assemblée communale d'accepter le budget des investissements établi pour l'année 2021.

Elle invite le Conseil communal d'ores et déjà à examiner toutes les pistes possibles afin de réduire les dépenses qui sont de sa compétence. Les répercussions à venir des investissements sur le compte de fonctionnement, l'augmentation des dépenses du canton et du district qui se dessinent vont entraîner dans un avenir proche une augmentation significative des taxes et impôts communaux.

La Commission financière termine en remerciant le Conseil communal pour le soin apporté à l'établissement des budgets, la transparence affichée à l'égard de la Commission.

## Approbation

M. le Syndic remercie M. Nicolas Dougoud pour la lecture de son préavis et passe la parole à l'assemblée.

M. Benoît Guillaume se demande si à la salle de La Fomilière, le WIFI ne pourrait être « ouvert » aux personnes qui utilisent ladite salle.

M. le Syndic prend note de la remarque.

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic met au vote le budget des investissements.

### **Les citoyennes et citoyens valident le budget des investissements par**

**VOTE OUI : 64 NON : -- Abstention : 2**

## **4. Vente de terrain en zone d'activité, secteur « En Jogne »**

*Selon la Loi sur les communes, M. le Syndic demande aux personnes concernées de se récuser et de quitter la salle, soit quatre personnes.*

M. le Syndic explique que, suite de l'intérêt porté par les entreprises SCDI Sàrl – SCDI Solar SA et Martins Ferreira Sàrl pour l'acquisition de parcelles de terrain à bâtir sur le territoire communal, le Conseil communal soumet à l'assemblée communale la vente de deux parcelles en zone d'activité pour validation.

M. le Syndic rappelle qu'en début de législature des demandes de compétence pour vente de terrains sont demandées, mais depuis quelques années, la vente de terrains en zone artisanale est validée en assemblée communale.

### **SCDI Sàrl - SCDI Solar SA**

Fondée en 1971, SCDI est une société de distribution et de conseils active dans les domaines du solaire photovoltaïque, des sèche-serviettes, du chauffage électrique, de l'aspiration centralisée, de l'eau chaude sanitaire et aussi du chauffage centralisé.

Depuis l'automne 2017, ladite société a ouvert une succursale avec showroom à Martigny.

### **Martins Ferreira Sàrl**

L'entreprise Martins Ferreira Sàrl a été fondée en 2018 et est active dans le secteur de la maçonnerie.

Chaque parcelle comprend une surface d'environ 3'800 m<sup>2</sup>. Le prix de vente du m<sup>2</sup> est proposé à CHF 150.00.



Le Conseil communal invite l'assemblée communale à valider ces ventes de terrain aux entreprises citées ci-dessus.

M. Sami Zogaj se demande si la route d'accès actuelle deviendra piétonne.

M. René Gobet informe que le but est que la zone artisanale soit desservie par la route cantonale mais que la route existante ne sera pas fermée et que l'accès à la propriété de M. Sami Zogaj sera à l'identique.

M. Jean-Pierre Pittet souhaiterait connaître le coût de l'aménagement de ces deux parcelles.

M. le Syndic répond que le prix définitif de l'équipement de ces parcelles n'est pas encore connu... il est estimé entre CHF 80.00 et 100.00/m<sup>2</sup>.

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic met au vote cet objet.

**Les citoyennes et citoyens acceptent la vente de terrain en zone d'activité, secteur « En Jogne » aux entreprises SCDI Sàrl – SCDI Solar SA et Martins Ferreira Sàrl par**

**VOTE OUI : 57 NON : 1 Abstention : 4**

*Les personnes récusées réintègrent la salle.*

## 5. Règlement sur le financement de l'équipement de détail des zones à bâtir

Pour la présentation de cet objet, M. le Syndic passe la parole à M. Paul Maillard, Conseiller communal en charge du dicastère de l'Aménagement du territoire.

M. Paul Maillard explique qu'en début de législature, le Conseil communal a été approché par quelques promoteurs pour d'éventuelles reprises de routes de quartiers alors en construction.

Les situations diverses constatées lors des échanges avec les requérants ont conduit le Conseil communal à se déterminer sur la mise en place d'une réglementation permettant de clarifier le financement et les conditions de reprises de ces infrastructures.

Le futur quartier des Chaussées, alors au début de son développement, a conforté le Conseil communal dans cette optique.

Ces documents ont été élaborés, avec une délégation du Conseil communal, en collaboration avec la Commission d'aménagement complétés par du soutien externe. Le Service juridique du Service des constructions et de l'aménagement les a validés.

Bien que la réglementation présentée fasse toujours référence à l'assemblée communale, aucune modification ne sera nécessaire à la suite de la mise en place du Conseil général.

Le Règlement sur le financement de l'équipement de détail des zones à bâtir étant inséré dans la convocation, M. Paul Maillard se met à disposition pour tout renseignement complémentaire.

M. Miguel Martinez félicite le Conseil communal pour la mise en place de ces règlements.

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic remercie M. Paul Maillard pour son explicatif et met au vote cet objet.

**Les citoyennes et citoyens valident ce Règlement sur le financement de l'équipement de détail des zones à bâtir par**

**VOTE OUI : 62 NON : -- Abstention : 4**

## 6. Règlement concernant la reprise des infrastructures par la Commune

Le Règlement concernant la reprise des infrastructures par la Commune étant inséré dans la convocation, M. Paul Maillard répond volontiers aux éventuelles questions.

M. le Syndic remercie M. Paul Maillard et, la parole n'étant pas demandée, il met au vote cet objet.

**Les citoyennes et citoyens valident ce Règlement concernant la reprise des infrastructures par la Commune par**

**VOTE OUI : 60 NON : -- Abstention : 6**

## 7. Association à Buts Multiples de la Glâne Adaptation des statuts aux normes MCH2

Au vu de l'adoption des nouvelles normes comptables MCH2 au 1<sup>er</sup> janvier 2020, M. le Syndic informe que l'Association à Buts Multiples de la Glâne doit modifier ses statuts. Il souligne que ces nouveaux statuts ont été validés par l'Assemblée des Délégués en date du 5 novembre dernier.

Lesdits statuts étant insérés à la convocation ne seront pas lus.

La parole n'étant pas demandée, M. le Syndic met au vote cet objet.

**Les citoyennes et citoyens acceptent l'adaptation des statuts de l'Association à Buts Multiples de la Glâne aux normes MCH2 par**

**VOTE OUI : 65 NON : -- Abstention : 1**







## 8. Informations relatives à la mise en place d'un Conseil général

M. le Syndic rappelle que 2020 restera une année de grands changements pour la Commune de Siviriez. A la suite de la votation pour l'introduction d'un Conseil général, plébiscitée par des citoyennes et citoyens, il relève que nous vivons notre avant-dernière assemblée communale. Le futur Conseil général fera vivre notre belle commune de manière différente.

M. le Syndic relève qu'au mois de mars, les votations pour la législature 2021 – 2026 auront lieu. Il souligne que six Conseillers communaux ont décidé de se porter candidats pour un nouveau mandat mais que MM. Francis Borcard et Vincent Maunoury ne se représenteront pas.

M. le Syndic informe également que deux demandes de dénomination et usage exclusif de listes électorales ont été déposées. Il encourage toutes et tous à s'engager pour ces élections que cela soit au sein du Conseil communal ou du Conseil général.

M. le Syndic remémore quelques dates importantes, soit :

 vendredi 22 janvier 2021, avant 12h00	demande du mode de scrutin proportionnel pour l'élection au Conseil communal
 lundi 25 janvier 2021, avant 12h00	dépôt des listes
 dimanche 7 mars 2021	votations
 dimanche 28 mars 2021	votations, second tour
 samedi 24 avril 2021	assermentation des nouveaux élus
 lundi 26 avril 2021	entrée en fonction des nouveaux élus

La parole n'étant pas demandée, M. le Syndic clôt ce point.

## 9. Divers

M. le Syndic présente divers investissements terminés.

### La Fourmilière – Rénovation du sol

Budget	Coût effectif
CHF 22'000.00	CHF 21'798.30

### CSPI Glâne-Est – Achat d'un système radio

Budget	Coût effectif
CHF 4'220.00	--

Il souligne que lesdits investissements ont été contrôlés par la Commission financière.

M. le Syndic informe que dans le courant de l'automne, un poste a été mis au concours quant à l'engagement d'un technicien communal. Le Conseil communal a porté son choix sur la personne de M. Bertrand Guillaume qui prendra ses fonctions le 1<sup>er</sup> mars 2021.

Concernant la zone sportive, M. le Syndic mentionne que tous les permis ont été déposés et souligne qu'ils n'ont soulevé aucune opposition. La phase de préparation des soumissions est en cours afin de pouvoir débiter les travaux au printemps ou début de l'été 2021.

M. le Syndic indique que, comme annoncé dans différentes presses, les demandes de permis relatives à l'aménagement d'antenne 5G s'attribuent « gentiment ». Il souligne que la demande pour une telle installation à Prez-vers-Siviriez a été validée.

M. le Syndic passe la parole à l'assemblée.

Mme Emilie Galley se demande quand les travaux prévus pour l'aménagement d'un trottoir à la Route de Brenles seront effectués.

M. René Gobet espère qu'ils seront réalisés en automne 2021. Actuellement, notre proposition n'a pas été acceptée par le Canton. Ledit projet est à nouveau à l'étude auprès de notre bureau d'ingénieur. La mise à l'enquête devrait avoir lieu au printemps 2021.

M. Jean-François Monney soulève la problématique des désignations « Clos du Vernay » et « Chemin du Vernay » à Prez-vers-Siviriez et se demande s'il serait envisageable de modifier une des dénominations.

M. le Syndic prend note et mentionne que la question sera étudiée.



M. Jean-François Monney profite de l'occasion pour remercier le Conseil communal d'avoir aménagé une chenillette à l'école de Siviriez afin de faciliter les déplacements de sa petite fille.

M. le Syndic remercie M. Jean-François Monney.

Habitant à côté de l'entreprise Giroud & Terrapon, M. Sami Zogaj se pose la question si une personne ne pourrait l'aider dans ses démarches suite à l'incendie intervenu.

M. le Syndic souligne que cela relève du domaine privé et propose à M. Sami Zogaj qu'un Conseiller prenne contact ces prochains temps.

Concernant la zone sportive, M. Pierre Mugny s'est laissé dire que le terrain était instable et que de la terre serait amenée pour stabiliser ledit terrain... il se demande pourquoi mettre de la terre... ne serait-il pas plus efficace de réaliser un drainage ?

M. le Syndic relève que la terre prévue est pour faire un « pré-chargement » à l'emplacement de la construction de la nouvelle buvette. Les entreprises soumissionnaires nous présenteront différentes solutions. De ce fait, nous sommes en attente de leur proposition. Il souligne que des drainages seront également aménagés.

M. Pierre Mugny se demande si les frais financiers découlant de ces travaux sont compris dans les investissements.

M. le Syndic acquiesce.

M. Benoît Guillaume souligne que le bus TPF parcourant « Romont à Palézieux » s'arrête à la Botta... ne serait-il pas judicieux qu'il fasse aussi un arrêt devant l'HLM de Villaraboud.

M. le Syndic explique que la demande a été déposée. Un arrêt de bus devant être réalisé à Oron, notre requête sera prise en compte lorsque les travaux seront effectués car ce nouvel arrêt de bus permettra de « gagner » les minutes suffisantes pour organiser un 2<sup>ème</sup> arrêt à Villaraboud.

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic remercie toutes les personnes présentes à cette assemblée et également pour la confiance témoignée tout au long de l'année. Un grand merci à tous les employés, ainsi qu'aux personnes qui assument une fonction au sein de notre commune. Votre engagement et votre dévouement sont indispensables pour la bonne marche de notre collectivité publique.

Une grande reconnaissance à mes collègues du Conseil communal, ainsi qu'aux employés de l'administration pour leur disponibilité et leur dévouement.

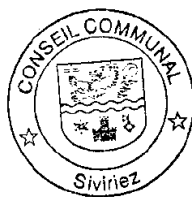
Au nom du Conseil communal, M. le Syndic adresse ses meilleurs vœux de santé et de bonheur à toutes et tous pour la nouvelle année. Prenez soin de vous.

L'assemblée est close à 21.25

Le Syndic



René Gobet



La Secrétaire



Véronique Moret